



DIAGNOSTIQUEURS

Communiqué de presse  
Juin 2022

## Yannick AINOUCHE élu Président de la Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM s'est dotée ce jeudi 9 juin d'un nouveau Conseil d'administration. Cette nouvelle équipe, emmenée par Yannick Ainouche, élu président lors de son assemblée générale, pour un mandat de 3 ans, s'est d'abord constituée autour d'un projet et de trois enjeux essentiels : réussir la rénovation énergétique inscrite dans la loi Climat ; développer l'emploi ; bâtir une branche professionnelle avec une réflexion sur la formation-certification.

**« C'est avant tout un projet pour notre filière qui a été élu hier » déclare Yannick Ainouche.**

Diplômé de l'Université Paris Dauphine et de l'ESSEC, Yannick Ainouche s'engage très tôt dans la gestion des affaires publiques de sa commune, Herblay (Val-d'Oise), où il en sera conseiller municipal jusqu'en 2001. En 1997, il devient attaché parlementaire. Cette expérience politique lui permettra de comprendre les enjeux et problématiques des politiques du logement.

En 1999, Yannick Ainouche rejoint le secteur privé et réalise plusieurs missions managériales dans le secteur de l'immobilier, l'aménagement du territoire et la restructuration de logements.



**Aujourd'hui, ce spécialiste du diagnostic immobilier et des bâtiments est PDG du Groupe EX'IM et auteur du livre « *Demain nos logements et autres lieux de vie* ».**

*« Je crois au travail en mode collectif, il est essentiel que notre filière soit unie autour des grands enjeux qui nous attendent : les évolutions réglementaires liées à l'impact de la loi Climat, les attentes de nos institutionnels et de nos concitoyens, les changements dans notre filière, l'employabilité de nos candidats, la création d'une branche professionnelle, etc. Les défis ne manquent pas. Je souhaite porter, par ce mandat, un projet collectif autour d'une équipe ambitieuse et unie afin de faire de la CDI FNAIM un acteur incontournable qui pèse sur les débats publics et sur l'avenir de notre filière. » indique Yannick Ainouche.*

### 3 grands enjeux pour la filière...

#### **Réussir la rénovation énergétique en France**

Avec le nouveau DPE et l'audit énergétique, le diagnostiqueur joue désormais un rôle primordial dans le parcours de la rénovation du logement. Un travail de fond a déjà été fourni par la précédente équipe de la CDI FNAIM, celui-ci doit être maintenu et renforcé avec cette idée centrale que : **« la rénovation des logements et bâtis, pour être réellement vertueuse, ne doit pas se limiter aux problèmes thermiques, elle doit aussi embarquer des problématiques comme l'amiante, la qualité de l'air intérieur ou même la décence du logement. »** précise Yannick Ainouche.

**« Personne ne comprendrait que l'on rénove demain un bâtiment en laissant des matériaux dangereux pour la santé, ou une installation électrique présentant un risque. »**

### **Développer l'emploi de la filière**

Déjà très sollicitée, la filière risque de l'être davantage demain avec le chantier de la rénovation. L'emploi est d'ores et déjà un enjeu majeur et souvent même un frein pour le développement des entreprises du secteur. Les plus petites comme les plus grandes peinent aujourd'hui à recruter.

**« Comment attirer de nouveaux talents, de nouvelles compétences ? Malheureusement, notre filière reste jeune et souffre encore d'un déficit d'image. Nous devons apprendre à mieux communiquer, à faire connaître la diversité de nos métiers, et à revendiquer leur utilité publique. »**

### **Lancer une réflexion sur la création d'une branche professionnelle**

La rénovation passe souvent par une montée en compétences, ce qui a déjà été fait par le passé au sein de la filière avec l'amiante, et des cabinets devenus experts en polluants du bâtiment.

Depuis peu, un travail a été initié avec la DHUP (Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) pour améliorer la formation DPE, mais plus qu'un aménagement de la formation continue, **« nous désirons une véritable réflexion sur le dispositif de formation, mais aussi sur la certification. La filière doit porter le projet de création d'une branche professionnelle avec une convention collective, ce qui nous permettra une meilleure reconnaissance de nos métiers et expertises. »**

## **Constitution du nouveau Conseil d'administration**

- **Yannick Ainouche**, Président
- **Bastien Hulin**, Président adjoint en charge des relations avec les organisations professionnelles de la filière
- **Jennifer Laroussarias**, Présidente adjointe en charge de la Branche Professionnelle et la Convention Collective
- **Patrice Blanc**, Secrétaire général en charge de l'organisation interne et des relations avec la FNAIM
- **Caroline Oskanian**, Secrétaire générale adjointe en charge des relations avec les adhérents et les partenaires, du pilotage des ambassadeurs CDI FNAIM et des relations avec les Chambres Départementales de la FNAIM
- **Thierry Carbonnell**, Trésorier
- **Philippe Champiot**, Trésorier Adjoint en charge des relations avec les adhérents et les partenaires, du pilotage des ambassadeurs CDI FNAIM et des relations avec les Chambres Départementales de la FNAIM
- **Thierry Marchand**, Administrateur en charge des relations institutionnelles et notamment la DHUP, l'Administration et les commissions AFNOR
- **Félix Cross**, Administrateur en charge de la relation Drom et des spécificités Outre-mer
- **Christophe Baille**, Administrateur en charge de la Commission Industrie
- **Dominique Krenc**, Administrateur en charge de la Commission Formation
- **Guy Depresle**, Membre permanent en charge de la communication interne et externe

**A propos de la CDI FNAIM :** Créée en juin 2007, la CDI FNAIM est affiliée à la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), Union de syndicats professionnels, qui fédère plus près de 10 000 professionnels de l'immobilier, constituant ainsi la première organisation professionnelle du secteur en France.

En tant que syndicat de confiance, la CDI FNAIM fédère des acteurs de toutes catégories : des professionnels indépendants, des TPE jusqu'à des entreprises de 400 opérateurs, et des réseaux de franchisés de diagnostic technique.

Forte de sa représentativité en France, la CDI-FNAIM assure une assistance professionnelle, une information sur les évolutions de la réglementation, une représentation auprès des pouvoirs publics et des autres fédérations de professionnels, tout en préservant leur indépendance et leur impartialité autour d'une charte d'éthique et d'engagement.

---

#### **CONTACT PRESSE**

**Rachel Bornais**

[r.bornais@relationspresseetconseil.com](mailto:r.bornais@relationspresseetconseil.com) - 09 72 14 47 01